ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

ARRÊTÉ DG N°2022-19

Portant désignation des internes à la Commission Médicale d'Établissement de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

Le directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R.6144-3-1 et R.6144-4,

Vu le règlement intérieur de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, notamment son annexe 1,

Vu l'arrêté DG n°2021-123 portant désignation des internes à la Commission Médicale d'Établissement de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

Vu l'avis des organisations représentatives des internes siégeant au sein de la commission régionale de subdivision

ARRÊTE

Article 1er : Sont renouvelés membres de la commission médicale d'établissement du 2 mai au 30 octobre 2022, avec voix délibérative :

- **Madame Alexandra DE SOUSA DANTAS, au titre des internes de Médecine générale**
- **Monsieur Louis-Paul PATY, au titre des internes de Pharmacie**
- **Madame Salomé MASCARELL, au titre des internes d'Odontologie**

Article 2 : Est désigné membre de la commission médicale d'établissement du 1er juillet au 30 octobre 2022, avec voix délibérative, au titre de représentants des **internes de médecine de spécialité, Monsieur Léonard CORTI.**

Le nom de Monsieur Léonard CORTI se substitue à celui de Monsieur Julien FLOURIOT.

Article 3 : Leurs mandats prennent fin au terme de leur semestre d'internat.

Article 4 : La directrice des Affaires Médicales du siège, au sein de la direction Patients Qualité et Affaires médicales est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 septembre 2022

Nicolas REVEL